

Image not found or type unknown



Durée legale de la dédite pour les demandeurs d'emploi

Par **ADRIEN**, le **29/05/2008** à **09:46**

Je suis intermittent du spectacle (donc inscrit à l'ANPE en tant que demandeur d'emploi), et je voudrais savoir si, malgré mon statut particulier, je peux exiger auprès de ma régie que la durée de ma dédite soit ramenée à un mois comme je crois que c'est le cas pour les demandeurs d'emploi.